

---

## CAHIER DES CHARGES

### MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE SERVICE DE TYPE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

---

#### 1- Contexte et objet de l'appel d'offres

La **CPME Occitanie**, organisation patronale régionale, regroupe 13 CPME départementales proposant des services à leurs entreprises adhérentes.

Dans ce cadre, la CPME Occitanie souhaite sélectionner un prestataire afin de proposer une **plateforme de services assimilée à un Comité d'Entreprise externalisé**, destinée aux entreprises adhérentes de son réseau.

Cette solution sera proposée aux CPME départementales, qui resteront libres d'y souscrire ou non.

Le déploiement est estimé entre **6 et 13 CPME départementales**, représentant environ **1 200 à 3 000 entreprises adhérentes**.

#### 2- Calendrier prévisionnel

- Date limite de réception des offres : Vendredi 29 mai 2026 à 19h
- Phase d'entretiens / auditions : Début juin 2026
- Notification du prestataire retenu : Courant juin 2026
- Début du contrat / mise en service : Septembre 2026

#### 3- Modalités de réponse

Les candidatures doivent être transmises :

- Par email : [contact@cpmeoccitanie.fr](mailto:contact@cpmeoccitanie.fr)
- Ou par courrier : CPME Occitanie – 909, avenue des Platanes – 34 970 Lattes

Le dossier de candidature devra être rédigé en français et comprendre l'ensemble des éléments demandés dans le présent cahier des charges.

## 4- Description des besoins

### 4-1 Offre de base (obligatoire)

Le prestataire devra proposer une **plateforme digitale web et application d'avantages** à destination :

- des employeurs adhérents
- des salariés des entreprises adhérentes

La plateforme devra impérativement :

- Proposer un **catalogue d'offres promotionnelles et avantages** (loisirs, culture, consommation, etc.)
- Permettre le **référencement d'entreprises locales**, notamment adhérentes des CPME
- Permettre aux CPME départementales de **commercialiser le service auprès de leurs adhérents**, si elles le souhaitent
- Permettre aux CPME départementales de **gérer les accès utilisateurs** (création, modification, suppression)
- Permettre aux CPME départementales **d'accéder aux statistiques d'utilisation**

### 4-2 Éléments attendus dans l'offre

Les candidats devront détailler précisément :

- Les **modalités de gestion des inscriptions et désinscriptions**  
(avec différentes options si existantes : gestion internalisée, externalisée, automatisée, etc.)
- Les **modalités de reprise et continuité de service**  
(migration depuis le prestataire actuel, reprise des données, accompagnement, délais, etc.)
- La **couverture territoriale de l'offre** :
  - nombre d'entreprises partenaires en Occitanie
  - répartition par département
  - part d'offres locales vs nationales
- Les **modalités d'accompagnement** :
  - formation des équipes CPME
  - support technique et utilisateur

- outils de communication fournis
- **Les modalités financières :**
  - modèle de tarification (abonnement, commission, mix, etc.)
  - conditions spécifiques selon le nombre d'utilisateurs ou de CPME

## 5- Options complémentaires (non obligatoires)

Les candidats peuvent proposer, en option, des services additionnels, notamment :

- Plateforme de **groupement d'achats**
- Plateforme de **titres-restaurant dématérialisés**
- Plateforme de **chèques cadeaux**
- Plateforme de gestion des **CESU (Chèque emploi service universel)**

Cette liste est indicative et non exhaustive. Toute proposition complémentaire pertinente pourra être valorisée.

## 6- Exigences juridiques et réglementaires

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment :

### Protection des données (RGPD)

- Conformité au **Règlement général sur la protection des données**
- Hébergement sécurisé des données (localisation précisée)
- Mise en place de mesures techniques et organisationnelles adaptées
- Engagement de confidentialité

### Cadre social et fiscal des avantages

- Conformité avec les règles applicables aux avantages assimilés à ceux des **Comités Sociaux et Économiques (CSE)**
- Respect des plafonds et conditions URSSAF applicables aux avantages salariés

### Responsabilités et assurances

- Détention d'une **assurance responsabilité civile professionnelle**
- Précision des engagements de service (SLA) et des niveaux de disponibilité

## 7- Informations complémentaires

La CPME Occitanie se réserve le droit :

- de demander des compléments d'information aux candidats
- d'organiser des démonstrations de la solution
- de ne pas donner suite à l'appel d'offres